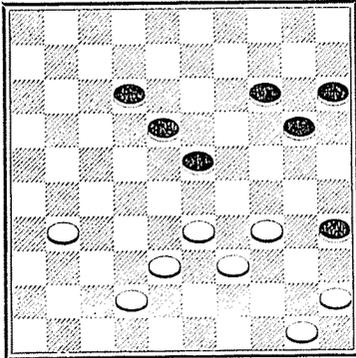


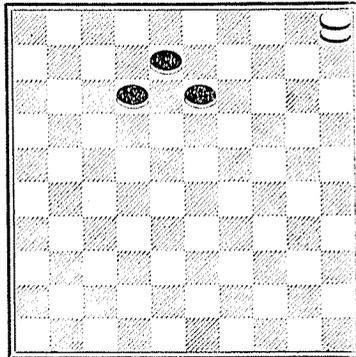
Problèmes

N° 173 A) M. J. RIMBAUD, (D.NÇ.)

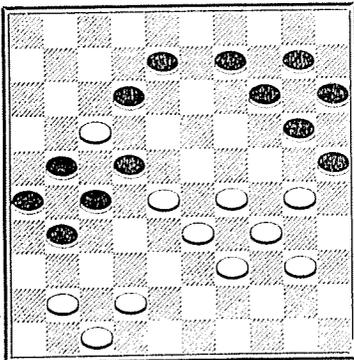


En prévision de 35.40 et 40.44 des noirs que doivent jouer les blancs pour gagner ?
Coup annoncé fait en jouant

N° 174 A). M. E. LIEUBRAY, Boulogne-s. S. dédié à M. BOLZÉ (D. L.)

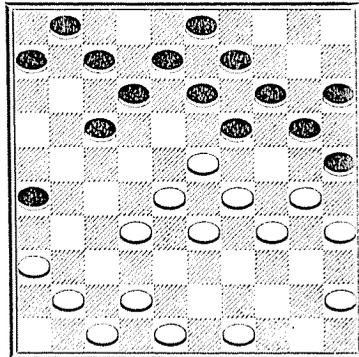


N° 175 A1.) M. BERTHOLIN, de Genève.



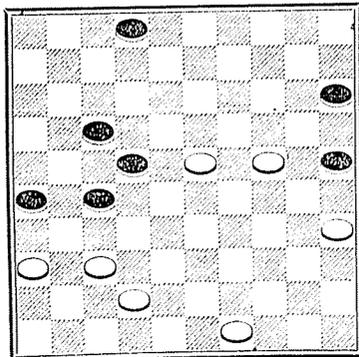
Inédit

N° 176 A). M. MUCIN (D. Ph.)



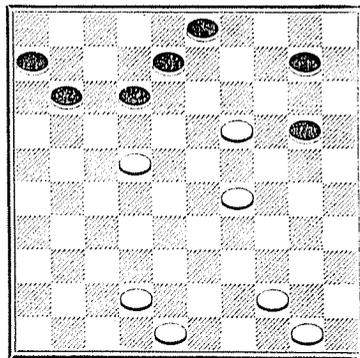
Coup de dame

N° 177 A). Etude de Position dédié à M. CHAPUIS (D. E. V.)



Par Mr J. PUTHOD, de Genève
Les noirs jouent 25.30. Que doivent jouer les blancs pour gagner le pion ou la partie ?

N° 178 A) M. J. PUTHOD, Genève



En jouant. -- En prévision de 12.17 des noirs, que doivent jouer les blancs pour gagner ?

Le Gérant : P. COLOMBIER.

LE DAMIER UNIVERSEL

ORGANE FÉDÉRAL FRANÇAIS

Journal du Jeu de Dames

Directeur et Rédacteur en Chef : **M. F.-J. BOLZÉ**
60, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne (Rhône)

Rédacteurs : MM. Marcel BONNARD, H. DENTROUX, Y. LE GOFF,
MOLIMARD, de Lyon ; M. René ORRIGÉ, de Tonnay-Charente.

Abonnements : FRANCE, un an, 6 fr. ; ETRANGER (U. P.), un an, 8 fr.

SOMMAIRE — *Fédération* : Règlement administratif (fin). — *Parties entières* : 19^e, 20^e et 21^e. — *Nouvelles* : Etude, Paris. — *Nécrologie*. — *Fédération* : Réponse à un article. — *Les Damiers* : L'Isle-sur-Sorgue, Grenoble, Lyon. — *Question*. — *Solutions* : Mois de Juillet. — *Correspondance*. — *Six problèmes*.

Lyon, 1^{er} août 1911.

Fédération des Damistes Français

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

AUTONOMIE DES SOCIÉTÉS (Suite).

Elles sont soumises aux obligations suivantes : elles envoient au trésorier général le montant total de la cotisation de leurs membres en deux versements : 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année. (Sur diverses observations, ces paiements n'ont généralement eu lieu que vers les 15 juillet et 15 janvier).

Les Sociétés et groupes peuvent se libérer en un seul versement. Tous les six mois elles adressent : 1^o au Secrétaire général, les ad-

Avis. — Un nombre immense de damistes ignore qu'il existe un journal spécial *Le Damier Universel*, organe du Jeu de Dames. Nous prions tous nos lecteurs de vouloir bien nous faire connaître ceux qu'il pourrait intéresser (noms et adresses) afin qu'un numéro spécimen leur soit envoyé gratuitement. Il existe aussi à Paris, la Revue *Le Damier*.

missions et les radiations, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales et techniques.

2^o Au Secrétaire administratif, les changements survenus dans leur organisation, les admissions et les radiations, ainsi que les procès-verbaux y relatifs.

3^o Aux conseillers techniques, tout ce qui se rapporte au Jeu de Dames et qui doit leur être soumis.

4^o Elles peuvent demander des conseils aux conseillers administratifs sur leurs projets de modifications statutaires.

5^o Elles peuvent correspondre directement avec tous les membres du Conseil fédéral, lesquels rendent compte au président.

COTISATIONS

Art. 7. — Le paiement des cotisations des Sociétés fédérées aura lieu au siège du trésorier général par les soins des trésoriers des Sociétés sur pièces signées par eux et certifiées par les présidents, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année. L'état de versement des cotisations versées par les trésoriers des sociétés fédérées devra mentionner les sociétaires actifs présents et absents; de plus, ces états feront ressortir les mouvements de l'effectif : admis — rayés — absents ne payant pas par motifs statutaires.

En cas de retard de paiement, les sociétés seront avisées, ainsi que leurs présidents par le trésorier général et le président de la fédération prendra les mesures qu'il croira utiles.

En cas de capacité juridique (art. V de la loi de 1901) le paiement des cotisations pourra être poursuivi judiciairement.

Question : Nous posons la question suivante à laquelle il est urgent que tous répondent : *les membres honoraires d'une Société, doivent-ils payer la cotisation fédérale comme les membres actifs ?*

FONDS

Art. 8. — Les fonds de la Fédération sont alimentés par les cotisations fixées à l'article 8 des statuts et par les dons spéciaux.

Ces fonds sont divisés en deux parties : 1^o fonds actifs; 2^o fonds de réserve.

Les Sociétés devront toujours être consultées sur l'emploi des fonds fédéraux.

Le compte-rendu budgétaire sera communiqué aux intéressés, le premier avril de chaque année.

1^o *Fonds actifs* : Ces fonds servent exclusivement au service courant de la fédération : comptabilité, correspondance, concours, etc., etc.

Les frais de matches spéciaux de société à société ou de champion à champion, sont supportés par les unités intéressées ou les intéressés mêmes.

En cas de match entre deux camps de nationalités différentes, le Conseil examinera les détails et les frais, puis consultera les sociétés qui émettront leur avis sur la suite à donner à ces rencontres.

2^o *Fonds de réserve* : Ces fonds sont constitués d'une première mise fixée par le Conseil fédéral; elle est prise sur les fonds actifs. Les fonds de réserve sont alimentés par le reliquat des fonds actifs non employés aux dépenses prévues et d'un prélèvement annuel que le Conseil actif fixe chaque année.

Les fonds de réserve restent versés à la caisse d'épargne et ne devront être entamés que dans des cas exceptionnels, mais après délibération d'une assemblée générale ou consultative des sociétés fédérées, décisions rendues publiques *nominalement*.

ADMISSIONS

Art. 9. — Les sociétés désirant faire partie de la Fédération adresseront au Président : 1^o Une demande d'admission en simple expédition.

2^o Leurs statuts.

3^o La liste des membres de la Société (noms, prénoms, adresses et professions; noms placés par ordre alphabétique.)

4^o La composition des membres de leur Conseil. — Ces trois dernières pièces en quatre expéditions destinées, au secrétaire général, au secrétaire administratif, au trésorier et au président.

RADIATIONS

Art. 10. — Toute société qui voudra se retirer de l'union fédérative, adressera au président de la Fédération une démission motivée; le président consultera le Conseil sur la décision à prendre en vue d'une conciliation, s'il y a lieu.

La cotisation de cette société radiée devra être payée entièrement pour l'année courante, plus une deuxième année à titre d'indemnité; il en sera de même pour les sociétés fédérées qui viendraient à se dissoudre : le président prévient les trois fonctionnaires intéressés du Conseil désignés à l'article 9.

En cas de non paiement des cotisations, le Conseil fédéral prendra les mesures nécessaires et les dispositions qu'il jugera aptes à faire respecter les Statuts et son Règlement.

RÉUNIONS

Art. 11. — Le Conseil fédéral profitera d'un concours général, etc., etc. pour tenir conseil et régler les différents ou autres questions portés à sa connaissance. En cas d'urgence les membres du Conseil re-

cevront par la voie du secrétaire général, un questionnaire auquel ils auront à répondre à toutes les questions, *sans abstention*; procès-verbal est dressé des résultats.

Les décisions du Conseil sont communiquées aux intéressés par le secrétaire général; ceux-ci accusent réception en consignant leurs observations s'il y a lieu.

CONGRÈS - CONCOURS

Art. 12. — § 1^{er} *Congrès* : Dans le but de l'*Unification universel* du Jeu de Dames et d'un *Règlement unique*, le Conseil fédéral convoque en congrès fédéraux ou internationaux, toutes les Sociétés françaises ou toutes les Sociétés françaises et étrangères; il règle les détails de ces congrès, en désigne le siège d'après un roulement établi, chaque centre à son tour; il fixe la date et les travaux à mettre à l'étude après consultation des sociétés; il dirige les débats, il réglemente les travaux de ces réunions et préside aux séances.

§ 2. — *Concours* : Le Conseil fédéral, après consultation des sociétés, organisera des grands concours fédéraux-internationaux tous les 3 ou 4 ans, pour rapprocher les damistes de toutes les nations, en désignant le centre où ils auront lieu.

Le Conseil pourra en outre, susciter des rencontres ou matches spéciaux, voire même des parties par correspondance et donnera les renseignements suivants : sièges des concours, matches, etc.; taux d'admission ou sommes nécessaires; prélèvements à faire à la caisse fédérale; règlements des rencontres, des matches, etc. (Consulter l'article 8 deuxième paragraphe, du règlement au sujet des frais).

Tous les détails de ces deux paragraphes devront être portés à la connaissance des sociétés au moins 3 ou 4 mois à l'avance.

INSIGNE

Art. 13. — A définir et à réglementer pour le port.

DISSOLUTION

Art. 14. — A la dissolution de la Fédération (voir article 15 des Statuts) chaque société divisera la part reçue des fonds fédéraux répartis et versera à sa caisse : un quart aux fonds actifs et trois quarts aux fonds de réserve.

Dans le cas d'un déficit au moment de la dissolution fédérale, les membres du Conseil fédéral sont seuls responsables du passif et doi-

vent rembourser ce déficit au prorata de leurs responsabilités de fonctions administratives.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Art. 15 et dernier. — En cas de modifications aux Statuts ou de changements survenus dans son administration ou direction, la Fédération est tenue de les faire connaître, dans les trois mois, à l'Administration préfectorale conformément à l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations (règlement administratif).

Ces modifications et changements sont en outre consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande. Ce registre doit être coté et paraphé par l'autorité préfectorale (Article 31 du règlement administratif).

L'article 13 n'est applicable qu'au cas où la Fédération aurait obtenu la capacité juridique visée par l'article 5 de la loi citée ci-dessus. Voir aussi l'article 8 de la loi pour les peines à encourir à ce sujet.

Conclusion. — Comme il a été dit à la page 92 du n° 8 (2^e année), le Président de la Fédération en présentant *les Statuts et le Règlement fédéraux*, ne pense pas avoir produit ces deux documents doués d'une qualité exempte de modifications, non!; il vous prie donc Messieurs, de lui adresser toutes vos modifications rectificatives largement eriliquées, lesquelles feront l'objet d'un erratum spécial qui sera inséré au *D.U.*

Dans le travail qui vous a été présenté, le président n'a été guidé que par un sentiment de solidarité et de juste répartition des attributions de tous dans la fédération, croyant que chaque unité avait *de droit*, place pour un ou deux sièges au conseil dirigeant.

Le président a également écarté le principe d'une présidence et d'un siège inamovibles, mû en cela par cette idée généralement admise, que : *« les meilleurs et les plus sages règlements se corrompent lorsqu'ils accordent trop de puissance à un seul homme ! »*

Le président conclut en affirmant qu'aucun sentiment de parti pris, de personnes ou de lieux ne l'a inspiré dans ces travaux. Seuls : le désir du respect des droits de chacun, la ferme conviction qu'une direction comme la nôtre n'a pas besoin d'un centre et d'un directeur spéciaux, que toutes les unités fédérées ont voix au Conseil fédéral, lui ont servi de guides dans l'élaboration des Statuts et Règlement administratif de la *Fédération des Damistes Français*.

Puisse-t-il avoir réussi!

F.J. BOLZÉ,

Président de la F.D.D.F.

Parties Entières. — Dix-Neuvième

Partie se déroulant sur des coups faibles (mal joués) par les blancs comme par les noirs. Conséquences de ces coups. Cette partie est spécialement créée pour servir d'étude aux débutants.

	Blancs	Noirs
1	33.28	20.25
2	31.26	18.23
3	36.31	12.18
4	41.36	7.12
5	46.41	1.7
6	31.27	15.20
7	36.31	10.15
8	41.36	5.10
9	35.30?	20.24?

Au lieu de jouer 20.24? le coup juste pour les noirs était 17.21!

35.30?	26.17	si 38.29	29.20
17.21	44.33	20.24	45.35 g. du pion pour les noirs.
	si 39.28	34.23	40.29 si 27.18

23.29 25.34 18.22 13.24 g. de pions pour les noirs et par la suite un troisième

si 28.17	32.23	42.37	38.27
19.28	12.41	41.32	

gain d'un pion pour les noirs et par la suite un second en jouant bien.

10	40.35	15.20
11	38.33	10.15
12	43.38	24.29
13	33.24	20.40
14	45.34	23.29
15	34.23	25.43
16	48.39	18.29
17	28.22	17.28
18	32.34	19.23
19	39.33	15.20
20	44.39	20.25
21	30.44	14.20
22	44.40	20.24
23	37.32	11.17
24	49.44?	13.19?

Il y avait un joli passage à dame par un quatre pour cinq que les noirs ont laissé passer.

	Blancs	Noirs
Bl :	49.44? 34.25 33.24 32.23 26.17	
N :	25.30! 24.29 23.28 17.21 12.45 C. Q. F. D.	
	25	27.21 16.27
	26	31.11 6.17

Si 7.16, les blancs gagnaient le pion par 33.29!

27	32.27	4.10?
28	27.21?	

Les blancs passaient à dame par un six pour six. Au lieu de jouer 27.21? les blancs devaient jouer par :

Bl :	33.29! 38.18 26.21 36.31 39.33 35.15 C. Q. F. D.
N :	24.33 12.23 17.26 26.48 48.30

	»	8.13
29	42.37	13.18
30	36.31	18.22?
31	21.16? 31.27!	donnait ou le gain d'un

pion, ou le gain de la partie pour les blancs :

Bl :	31.27! 33.29 38.18 2. 1.	Dans cette position les blancs
N :	22.42 24.33 12.23	doivent gagner.
	29.18 21. 1 1.42 42.20	

Si 42.33 12.23 10.15 9.13 25.14. Cette variante est meilleure, il n'y a qu'un pion de perdu.

» 2.8?
32 47.41? Les blancs ont laissé échapper le gain par les coups suivants ; au lieu de 44.41?

26.21!	33.29 37.48 48.42 39.33 35.15	meilleur qu'à 11.
17.26	24.42 26.37 37.48 48.30	

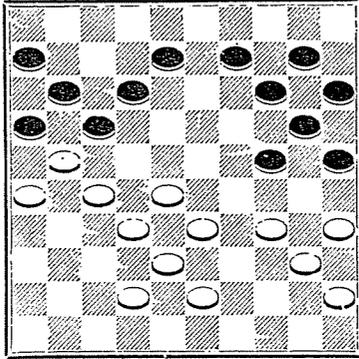
	»	9.13
33	37.32	10.14
34	31.27	22.31
35	26.37	17.22
36	41.36	12.18
37	37.31	8.12
38	32.27	23.28
39	31.26	22.31
40	33.22	18.27
41	26.37	13.18

Si les blancs jouaient 37.32? dans l'intention de gagner le pion, les noirs passeraient à dame par :

Bl :	37.32? 36.27 34.23
N :	27.31! 24.29 19.37 C. Q. F. D.

Coup fait en jouant rectifié.

Noirs : 13 Pions



Blancs : 13 Pions

42 37.31 18.22
 43 38.33 22.28f
 44 31.22 28.17
 45 33.28 Il y avait le gain du pion ou le passage à dame pour les blancs; mais ils pouvaient perdre, si au lieu de 33.28! les blancs avaient joué 34.29

Bl : 34.29 si 29.23 33:2 2:30
 N : 14.20f 19:28 12.17 25:43 ou 45. Ce coup de dame serait donc mauvais pour les blancs

46 36.31 18.22
 47 39.33 14.20
 48 44.39 3. 8?
 49 34.29? Les blancs ont laissé échapper le gain par : 28.23! 31.27 33:13 etc...

19:28 22:31
 » 25.30?
 50 39.34? Les blancs à ce passage avaient deux variantes pour faire la partie nulle.

1^{re} V^e : Bl : 28.23 29.23 31.27 33.29 35:22
 N : 19:28 28:17 22:31 24:44 44:35 N.

2^e V^e : Bl : 31.27 28.23 33:13 35:15
 N : 22:31 19:28 24:44 44:35 N.

Mais il y avait une troisième façon de jouer, et celle-là, donnait le gain aux blancs. Au lieu de 39.34? C'était 40.34!

3^e V^e : Bl : 40.34! 34:14! le meilleur 33.29
 N : 19.23 le moins mauvais 23:43 ad libitum et les blancs gagnent.

4^e V^e : Si les noirs répondent à 39.34? par 17.21, ils perdent :
 40.34 34:23 29:20 28:17 20.15 33.29 16:27 35.30 etc..
 17.21 21.26 26:37 37:42 7.12 12:21 8.13

» 30:39
 51 33:44 22:33
 52 29:38 24.29
 53 35.30 20.24

Si Noirs 20.25. Blancs 38.33, remise ou nulle.

54 30.25 19.23
 55 44.39 23.28
 56 31.26 17.22
 57 26.21 8.13
 58 40.35f 13.18

	Blancs	Noirs
59	39.34	29:40
60	35:44	28.32?

Le coup juste pour les noirs était 18.23 et le pionnage par les coups suivants :

Bl : 21:32
 N : 22.27 28:37, c'était le gain
 61 38:27 22:31
 62 21.17 31.37
 63 44.39? 37.41
 64 17.42? 41.46?

Les noirs ont laissé échapper le gain; au lieu de 41.46? :

12:34
 24.29! 41.47 gagnent.
 65 12:1 46.23
 66 39.33 24.30
 67 25:34 23.45
 68 1:23 45:17

Remise.

N. Y.

Vingtième partie

Nous avons annoncé dans notre N° 9 du 1^{er} juin dernier que nous ferions les analyses des parties jouées à Utrecht (Hollande) en Avril 1911, entre Messieurs *Hoogland et Weiss*; ces analyses sont en voie d'exécution par des sommités du Jeu de Dames, et quelques unes de ces parties ont même été déjà publiées.

Par convenance et par respect des bonnes traditions à conserver, nous nous faisons un devoir de publier ces parties telles qu'elles ont été jouées, à titre de documents, et pour servir d'étude à tous, sans plus.

1 ^{re} Partie	Blancs	Noirs		Blancs	Noirs
	Weiss	Hoogland		Weiss	Hoogland
1	34.30	17.21	10	39:30	15:24
2	32.28	21.26	11	44.39	12.18
3	40.34	20.25	12	31.27	7.12
4	45.40	14.20	13	41.37	11.17
5	30.45	18.23	14	28.23	19:28
6	37.32	26:37	15	33:11	6:17
7	42:31	20.24	16	30:19	13:24
8	34.29	23:34	17	46.41	17.21
9	40:20	25:34	18	37.31	21.26

	Blancs Weiss	Noirs Hoogland		Blancs Weiss	Noirs Hoogland
19	44.37	1. 7	41	19:30	22.28
20	47.42	10.14	42	32:23	18:29
21	49.44	14.19	43	38.32	12.18
22	38.33	5.10	44	43.38	18.23
23	45.40	10.14	45	38.33	29:38
24	40.34	4.10	46	32:43	23.29
25	42.38	19.23?	47	43.38	13.19
26	34.29	23:34	48	27.22	8.12
27	39:19	14:23	49	31.27	12.17
28	43.39	8.13!	50	22:11	16: 7
29	35.30	2. 8	51	37.32	19.23
30	44.40	7.11	52	38.33	29:38
31	30.24	9.14	53	32:43	26.31
32	40.35	3. 9	54	27.22	31.37
33	33.28	14.19	55	43.38	23.29
34	39.33	19:30	56	22.18	29.33
35	35:24	9.14	57	38:29	37.42
36	28:19	14:23	58	18.13	42.48
37	48.43	10.15	59	30.25	48.42
38	33.28	11.17!	60	20.23	42.37
39	28:19	17.22	61	23.18	37.14
40	24.20 f	15:24	62	13. 8	14. 3

Remise!

Vingt-unième partie

Utrecht, Avril 1911 (2^e partie)

	Blancs Hoogland	Noirs Weiss		Blancs Hoogland	Noirs Weiss
1	33.28	20.25	12	37:28	24.30
2	39.33	15.20	13	35:24	19:30
3	44.39	10.15	14	41.37	30.35
4	31.27	5.10	15	37.32	14.19
5	50.44	20.24	16	42.37	10.14
6	37.34	15.20	17	47.42	20.24
7	41.37	10.15	18	34.30	25:34
8	46.41	4.10	19	40:20	14:25
9	31.26	18.23	20	45.40	9.14
10	27.21	16:27	21	40.34	13.18
11	32:21	23:32	22	37.31	8.13

	Blancs Hoogland	Noirs Weiss		Blancs Hoogland	Noirs Weiss
23	42.37	18.23	38	24.19	18: 9
24	44.40	35:44	39	19.14	9:20
25	49:40	14.20	40	25:14	2. 8
26	40.35	20.24	41	38.33	3. 9
27	34.30	25:34	42	14:12	7:18
28	39:30	13.18	43	37.32	18.23
29	30.25	18.22	44	48.42	6.11
30	21.16	24.29	45	16: 7	1:12
31	33:13	22:42	46	43.38	22.28
32	32.28	23:41	47	33:22	23.29
33	36:38	17.22	48	32.28	29.34
34	31.27	22:31	49	28.23	34.40
35	26:37	11.17	50	22.18	12.17
36	35.30	17.22	51	18.13	40.44
37	20.24	12.18		Remise.	

Nouvelles

Etude. — Dans notre prochain journal nous aurons le plaisir d'offrir à nos fidèles lecteurs, particulièrement à nos jeunes néophytes du Jeu de Dames, une primeur de choix, un document d'étude que d'ores et déjà nous leur recommandons de scruter à fond, s'ils veulent véritablement progresser dans la lecture de notre si beau livre de science qu'est le Jeu de Dames.

Ce document d'étude nous est offert par *M. Emmanuel Lieubray* président d'honneur et fondateur du *Damier Rouennais* (Rouen).

Au nom de tous les fervents stratèges du damier, nous le remercions nous, "Damier Universel" de nous permettre de donner satisfaction à une catégorie de damistes, où se trouvent sûrement de futurs génies appelés à renforcer le groupe existant en France.

Paris. — *M. L. Dambrun*, Président du *Damier Français*, nous annonce que *M. Woldouby* a quitté Paris le 17 juin dernier; il s'embarquera le 18 au Havre pour *Dakar* (Sénégal). *M. Woldouby* est le maître damiste sénégalais qui dernièrement a conquis sur *M. Fabre*, le titre de champion de Paris (Voir D. U. N° 10, page 134.)

F. J.-B.

Nécrologie

Nous envoyons à nos amis du *Damier Phocéen*, nos sincères sentiments d'union pour la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne d'un de leur sociétaire, *M. Edouard Uziet*. Nous les prions de présenter à la famille, nos sympathiques condoléances.

Nous envoyons aux damistes Nimois nos vifs sentiments d'amitié pour la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de *Monsieur Alfred Guïot*, âgé de 26 ans, en les priant de vouloir bien présenter à sa famille nos sympathiques condoléances. C'était un damiste d'avenir; c'est une perte pour le Jeu de Dames. L. R. D.

Fédération

Nous répondons ceci à l'article du 8 juillet inséré dans le *Journal de Rouen*.

Puisque vous dites cher confrère que vous ne faisiez allusion qu'au nombre composant la Fédération Hollandaise et non à notre Fédération Française et à sa constitution : c'est donc un incident clos amicalement.

Maintenant nous répondons franchement à vos critiques. Nous ne relevons que les points sérieux à apprécier; ce qui touche à notre personne : de côté.

1^o Nous avons fait paraître en 1907-08, et nous avons envoyé à tous les centres, le projet des statuts et du règlement fédéraux; l'article « Missions » y figurait, aucune observation à ce sujet n'a été faite et très peu pour d'autres.

2^o En reproduisant en 1911, dans le *D. U.*, les statuts et le règlement rectifiés d'après les critiques reçues, nous attendions les nouvelles modifications à y apporter, pour en arrêter le vrai texte de chacun d'eux; comme vous pourrez le voir à la page 141). Dire en 1911 qu'on attendait ces travaux c'est sortir de la vérité (Voir § 1^{er}).

3^o Un règlement doit tout prévoir, et si certaines clauses comme les *Missions* sont jugées funestes, on les supprime simplement; mais encore faut-il s'entendre.

Un règlement doit être rigoureusement établi sans sentimentalité.

N'avons-nous pas des *contrôles partout...* et cependant ?...

Bref, nous répétons : on s'entend et on modifie avant de conclure!

4^o Vous dites que nos règles révélaient un désir d'*omnipotence*? Que la moindre idée émise à notre rencontre, faisait cesser les pourparlers, etc.

Voici la vérité :

I.— Nous ne voulons d'autant moins l'*omnipotence* (*et c'est ce que l'on exigeait en ces pourparlers*) que nous ne voulions pas de *centres inamovibles*, qui, infailliblement mettaient les sociétés sous une tutelle funeste à l'évolution du nombre et à la bonne harmonie (voyez page 141). Enfin, n'avons-nous pas toujours dit qu'une fois le but atteint, nous saurions reprendre notre place dans le rang? C'est loin de l'*omnipotence* cela!

II.— C'est pour le motif ci-dessus que des pourparlers engagés ont dû être rompus. Nous avons reçu pleins pouvoirs en 1908; nous avons donc fait notre devoir en ne cédant pas à l'idée de la composition d'un conseil fédéral, d'où les sociétés extérieures devaient être écartées (Nous n'en disons pas plus).

Voilà, Messieurs, la base de la gêne actuelle, ce que nous appelons les *hésitations futiles*. Aller chercher des motifs dans les statuts et le règlement auxquels on n'a pas répondu, est trop puéril en vérité. Les membres du Conseil ont été élus loyalement (Les bulletins de vote sont dans nos archives). Toutefois, nous sommes heureux d'avoir enfin obtenu une explication, dans un style qui ne nous déplait pas, laquelle explication nous fait voir que nos différents roulent sur des textes et non sur mésintelligence.

Eh bien! Messieurs, à l'heure actuelle vous avez ces documents en mains, lisez-les, étudiez-les sans parti-pris et faites nous connaître vos critiques, modifications, etc., etc. Vous voyez bien il s'agit de s'entendre!

Nous disons à notre confrère, *M. Lieubray*, que nous le remercions d'avoir franchement ouvert la voie à la mise au point des divergences de vue au sujet de la législation fédérale : Statuts, Règlements. Si, comme nous l'avons toujours sollicité, chacun avait fait son devoir en nous envoyant leurs critiques, etc., il y a beau temps que nous serions d'accord.

Enfin, cette question une fois réglée, les différents le seront aussi : *l'Union sera faite!*

Nous sommes nous aussi très heureux d'entretenir des relations de sympathique courtoisie, tant comme confrère, qu'au point de vue privé, avec *M. E. Lieubray* rédacteur au *Journal de Rouen*, à qui nous adressons nos sentiments d'estime.

F.-J. BOLZÉ, président de la F.D.D.L.

Les Damiers

L'Isle-sur-Sorgue -- Il nous serait agréable de recevoir plus souvent des nouvelles de nos amis du *Damier L'Islois Venaissin* et d'insérer au *D. U.* leur marche vers le succès.

Nous avons écrit dernièrement à *M. J. Boudin aîné*, son président; nous espérons que nous recevrons pour notre prochain numéro des preuves de sa vitalité vigoureuse et de sa prospérité.

Grenoble. — Concours du 3 juin (*D. U.* 8 et 10) où il faut lire *M. Barthoud*, président du *Damier Genevois*; c'est *M. Graisier* qui est président du *D. des Eaux-Vives*. Nous ajoutons aussi que ces deux sociétés ont donné chacune dix francs (*Rectifications et omissions réparées*).

Lyon. — Le 9 juillet dernier, 2^e concours handicap du D. L. Résultats : MM. 1^{er} Camou (indép.); 2^e Mélinant (D.L.); 3^e Gaudot père (D.L.); 5^e Thouilleux (D.L.), etc. A noter la présence de *M. Sicardi*, de Montpellier, à qui nous présentons nos sentiments de bonne camaraderie.

Question

Question 2 : « Y a-t-il lieu de maintenir sur la couverture du *« Damier Universel »*, les endroits où l'on joue ? »

Si *oui*, prière de donner exactement les renseignements nécessaires à l'insertion ; si *non*, les radiations seront opérées.

Nous prions les intéressés de vouloir bien nous répondre d'ici au *vingt août* inclus, terme de rigueur. Les non-réponses à cette date entraînent la radiation d'office (à l'exception des fédérés).

F.-J. BOLZÉ, Directeur du *D. U.*

60, rue des Maisons-Neuves, à Villeurbanne (Rhône).

Solutions. — Mois de Juillet 1911 (1)

p. Coup du Chapelet. Bl: 28.23; 30.19; 25.14; 39.33; 35.2 g. C. ord. finale coup de dame sur pion de bande (nous donnerons un autre coup de Manoury plus approprié à son appellation de chapelet).

q. Coup Renversé. Bl: 26.21; 28.23; 27.21; 32.5 g. C. ord. à reculade, finale coup de dame sur pions liés (prises renversées).

r. Les Contraires. Bl: 12.8; 13.8; 15.10; 28.22; 43.38; 8.3 g. Lunette d'entrée, coul. à reculades, finale c. de dame à prise gagnante forcée.

s. Coup du Moulinet. Bl: 23.19; 39.34; 26.21; 27.21; 38.32; 31.4 g. C. ord. coup à ressort, finale sur reculade et pions liés de bande.

N° 173 A. Bl: 31.27; (35.40 convenu); 34.30; (40.44 convenu); 27.22; 30.24; 33.24; 38.7 g. C. ord. sur lunette d'attaque, finale passage à dame sur pionnage de dégagement.

N° 174 A. 5.28 28.14 14.3 3.17 17.11 11.6 6.39 g.

12.18 8.12 18.23a 23.29 13.18 18.23

28.11 11.2 2.24 24.33 33.11 11.6 etc. g.

Si 13.18 8.13 13.19f 18.23f 12.18 23.29

3.21 21.38 38.15 15.4 4.15 15.20 20.42 etc. g.

a. si 12.17 18.23 23.28 13.18 18.23 28.32 23.28 f.

Genre composé. Il y a d'autres variantes analogues toutes gagnantes.

N° 175. Ai. Bl: 30.24; 28.22; 24.19; 33.28; 42.37; 47.7; 29.24; 34.5 g. C. ord. finale coup de dame sur pions liés.

(1) Au n° 10, lire mois de Juin au lieu de Janvier.

N° 176 A. Bl: 23.18; 29.18; 30.24; 41.37; 37.31; 42.4 g. C. ord. à deux prises similaires (12:23 ou 13:22), finale coup de dame sur temps de repos par coup en flèche.

Le coup en flèche est représenté par trois pions sur la même diagonale, dont le pion de tête attaque, pour donner la prise à son pion d'arrière appuyé lui-même par un autre pion.

N° 177 A. Bl: 42.38; (25.30 convenu); 23.18; (30:19); 37.32; 32:12; 12.8; (23.29); 8:19 C. Q. F. D.

N° 178 A. Bl: 42.38; (12.17? convenu); 29.24; (20:29 f.); 19.14; (10:19 f.); 44:2 g. si au 2^e coup les noirs prennent par 17:28, les blancs gagnent facilement. C. ord. par prises forcées, finale coup de dame par pion d'appui et pions liés de bande (Ce problème est dédié à *M. Torrette*, omission réparée).

Etude B. de M. Molimard: Réponse des noirs : 9.14; en effet :

1^o Si blancs 37.31 et 42:31; les noirs gagnent le pion par 21.27 etc.

2^o Si blancs 43.39; les noirs gagnent par 13.18, 21.27 et 23:43.

3^o Si blancs 40.34 et 35:44; les noirs gagnent par 13.18; 14.20; 21.27; 23:41; 16:27; 8.50.

Ont trouvé: les six problèmes de Juin et l'étude B, MM. Le Petit V^x du Perron (lequel dit: l'étude B. et la fin de partie N° 169 sont très intéressantes); M^s Charly (St-Etienne); E. Babo (Villebois); E. W. (Moulin, sans l'étude B. de M. Molimard. M. J. Puthod (Genève).

Les cinq et l'étude B, M. L. B. (Pau: N° 167 défaillant).

Les cinq moins l'étude B: M. J. Machon (Château 9 de G, 169 défaillant);

Les quatre: MM. A. Lucet du D. V. T. (Bourg-les-Valence, 167, 68, 70, 72); Un Franco-Russe (167, 68, 69 et 72).

M. Bolzé président du D. L., remercie M. W. J.-A. Matla (Haarlem) de son estimable envoi et lui rend hommage pour sa gracieuse dédicace (N° 167 A).

Correspondance

M. A. S. à L.: 1^o Sous peu nous répondrons à vos désirs sur les parties simultanées. Depuis longtemps déjà cette question dort dans nos cartons. 2^o Oh! non, prenez *L. Barteling* (2 volumes) c'est meilleur.

M. L. B. à Pau: Oui, nous commencerons bientôt la publication de notre Règlement complet avec définitions. Chose promise, chose due: nous paierons.

M. J. P. à T.: Dans notre énoncé du N° 10, page 126, nous n'avons cité que les organes sérieux à chronique du Jeu de Dames, qui à notre avis, peuvent lui être utiles; si vous en connaissez d'autres disposés à la bonne œuvre, nous vous prions de nous les énumérer. Nous vous adressons tous nos remerciements anticipés.